



Archers Du Moulon
OCGIF – Tir à l'arc – Club Inclusif
Fiche d'inscription : Saison 2025 – 2026



Nom :

Nationalité :

Prénom :

Date naissance :

Adresse :

Lieu naissance :

PHOTO

.....

Téléphone :

Code Postal :

Mail :

Ville :

Tous les champs sont à remplir. Ces informations (non diffusées) permettent, de respecter les lois en vigueur, de vous contacter pour votre inscription et de vous transmettre les informations du club, notamment via la liste de diffusion transmise aux membres du bureau.

- ☐ ⁵ Je suis débutant. ☐ Je suis initié un an de pratique ☐ Je pratique depuis plus d'un an
☐ J'ai mon arc – Modèle : ☐ J'ai mes flèches et protections ☐ ⁵ Je n'ai pas d'arc (prêt arc la 1^{ère} année)

FFTA : Fédération Française de Tir à l'Arc		
Age	De 12 à 18 ans	Plus de 18 ans
¹ Inscription	☐ 120 €	☐ 155 €

FFTL : Fédération Field Tir Libre		
Age	De 12 à 17 ans	Plus de 17 ans
² Inscription	☐ 75 €	☐ 95 €

DOUBLE LICENCE FFTA + FFTL		
Age	De 12 à 17 ans	Plus de 17 ans
³ Inscription	☐ 160 €	☐ 220 €

⁴ Chèque vacances	5€	☐ Frais de dossier
------------------------------	----	---

⁵ Kit Archer(e)	36 €	☐ Je commande
----------------------------	------	--------------------------------------

⁶ Veste club	€	☐ Je commande
-------------------------	---	--------------------------------------

⁶ Tee-shirt club	€	☐ Je commande
-----------------------------	---	--------------------------------------

Pass' Sport Réduction de	Numéro	Réduction en Euros (€)
--------------------------	--------	------------------------

¹ Licence FFTA : Le tarif inclus les coûts : De la licence et de l'assurance FFTA, des parts des ligues Ile De France et Comité Départemental 91 et celle de l'OCGIF.

² Licence FFTL : Le tarif inclus les coûts : De la licence et de l'assurance FFTL et celle de l'OCGIF.

³ Double licence FFTA + FFTL : Le tarif inclus les coûts : De la licence et de l'assurance FFTA, des parts des ligues Ile De France et Comité Départemental 91, de la licence et de l'assurance FFTL et celle de l'OCGIF.

⁴ Inscriptions par chèque vacances : Un supplément de 5€ sera demandé pour les frais de dossier pour toute inscription par chèque vacances.

⁵ Kit archer(e) : Pour les archers non équipés, le club peut faire un achat (coût supplémentaire de 36€) pour fournir un kit composé de 6 flèches, 1 carquois, 1 palette de doigt, 1 protection de bras et prêt d'un arc initiation la 1^{ère} année.

⁶ Vêtements clubs : Pour les archer(s) qui le souhaitent
- Flocage ou broderie : Logo du club, habit de couloir noir
- Teeshirt flocage dos et cœur : 20€
- Teeshirt flocage dos et cœur + prénom côté cœur : 26€
- Veste broderie dos et cœur : 85€
- Veste broderie dos et cœur + prénom côté cœur : 95€
Les habits peuvent être commandés toute l'année

Club inclusif : Notre club a obtenu le label club inclusif en décembre 2024 pour accueillir des Personnes en Situation de Handicap. Notre capacité d'accueil est aujourd'hui limitée aux personnes disposant d'une autonomie suffisante.

**** Le club ne peut pas accueillir des jeunes de moins de 12 ans.**

**** Toute inscription est soumise à l'approbation du Bureau de la section OCGIF Les Archers Du Moulon.**

Par ma présente inscription, je reconnais avoir pris ou prendre connaissance des règlements Intérieurs de l'OCGIF et ceux des Archers Du Moulon. Je m'engage à m'y conformer et à promouvoir les valeurs du sport.

Je verse la somme totale de (somme totale) :€ TTC

☐ par chèque bancaire ☐ par virement bancaire ☐ par chèque vacances

- Par chèque bancaire, possibilité de faire 3 chèques datés le jour de l'inscription et signés. A l'enregistrement sur les sites des fédérations de tir à l'arc de la licence de l'archer(e) en septembre 2025, les chèques seront encaissés aux dates demandées (encaissement du dernier chèque en décembre 2025) même si l'archer(e) arrête entre temps.
- 1 seul virement bancaire. L'inscription sera effectivement et la demande de licence de l'archer(e) sera faite sur les sites des fédérations de tir à l'arc à réception du virement sur le compte des Archers Du Moulon.
- 1 seul versement par chèque vacances en n'oubliant pas le chèque vacances de 5€ pour frais dossier.

☐ J'ai besoin d'une attestation d'inscription pour mon comité d'entreprise ou autre pour me faire rembourser mon inscription
- Montant de l'attestation d'inscription comprend l'ensemble des frais d'inscription et si besoin de l'achat d'un arc et autres matériels d'archerie.



Archers Du Moulon
OCGIF – Tir à l'arc – Club Inclusif
Fiche d'inscription : Saison 2025 – 2026



**AUTORISATION PARENTALE ACCES STRUCTURES SPORTIVES
ET COMPETITIONS POUR LES MINEURS**

Je soussigné(e) représentant légal ayant autorité parentale

- ☐ **Autorise** mon enfant à venir seul sur le lieu d'entraînement ou en compétition et à en repartir seul, et cela sous ma responsabilité parentale et dégage expressément la section OCGIF Les Archers Du Moulon de toutes responsabilités à ce sujet.
- ☐ **N'autorise pas** mon enfant à venir seul sur le lieu d'entraînement ou en compétition et à en repartir seul. Je m'engage à le déposer puis à venir **le chercher sans retard** à la fin des séances d'entraînement ou de compétition et dégage expressément la section OCGIF Les Archers Du Moulon de toutes responsabilités à ce sujet.

DROIT A L'IMAGES

Dans le cadre de la vie de la section Tir à l'arc Les Archers Du Moulon, des photos ou vidéos de votre enfant et/ou de vous-même peuvent être utilisées en vue du promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.

- ☐ **Autorise** l'utilisation des photos et/ou de vidéos dans le cadre des activités des Archers Du Moulon.
- ☐ **N'autorise pas** l'utilisation des photos et/ou de vidéos dans le cadre des activités des Archers Du Moulon.

APTITUDE MEDICALE

Rappel : Pour l'archer(e) déjà adhérent au club le certificat médical a une durée de validité de 3 ans sauf si vous avez répondu **OUI** à une des questions du questionnaire de santé. Dans ce cas, fournir un nouveau certificat médical.

Souscription licence, première adhésion au club Les Archers Du Moulon

- ☐ Je fournis un certificat médical de moins de 6 mois avec l'information mentionnée : pratique de la compétition.

Souscription licence, FFTA

Dans ce cadre, la Fédération Française de Tir à l'Arc a validé la suppression du certificat médical, mais a conservé le principe des questionnaires de santé (CERFA N° 15699*1) adapté par la commission médicale, dans le cadre de la délivrance d'une licence fédérale pour les majeurs et les mineurs.

Dans le cas d'une réponse positive à l'une des questions de santé (CERFA N° 15699*1) en page trois de cette fiche d'inscription, l'adhérent devra fournir un certificat médical. Il sera de la responsabilité des adhérent(e)s de répondre sérieusement aux questions posées et d'en tirer les conséquences en cas de besoin.

- ☐ Je certifie sur l'honneur avoir répondu **NON** à toutes les questions de santé et je ne fournis pas de certificat médical.
- ☐ J'ai répondu **OUI** à une des questions de santé et je fournis un certificat médical avec l'information mentionnée : pratique de la compétition.

Souscription licence, FFTL

- ☐ Je fournis un certificat médical de moins de 6 mois avec l'information mentionnée : pratique de la compétition

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations indiquées sur ma fiche d'inscription et je retourne les trois premières pages signées pour que mon inscription soit prise en compte.

Date :

Signature de l'archer(e) majeur ou du représentant légal, précédé du Nom et Prénom :

Signature :



Archers Du Moulon
OCGIF – Tir à l'arc – Club Inclusif
Fiche d'inscription : Saison 2025 – 2026



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations indiquées sur le questionnaire de santé et je retourne ce questionnaire signé.

Date :

Signature de l'archer(e) majeur ou du représentant légal, précédé du Nom et Prénom :

Signature :



Archers Du Moulon
OCGIF – Tir à l'arc – Club Inclusif
Fiche d'inscription : Saison 2025 – 2026



LES AIDES POSSIBLES

- Tremplin citoyen Essonne
 - 20h – 200 € de bénévolat pour les 15-17 ans
 - 40h – 400 € de bénévolat pour les 18-25 ans
 - Dossier à remplir par le jeune
- Coupons Sport, Chèques Vacances à remettre à l'OCGif
 - Chèques sport d'Actobi – la commission prise par l'organisme a été renégociée et est identique aux chèques vacances et coupons sport (2,5%), soit 5€ de frais de dossier pour notre section Tir à l'arc.
 - Les e. chèques vacances sont également admis
- Rappel de l'aide financière de la Mairie pour les jeunes giffois (3 à 15 ans)
 - Pass multi-loisirs : 50 à 70 € sous conditions de ressources → voir action sociale petite enfance
 - Le Pass vous est présenté et vous le tamponnez
 - C'est la mairie qui rembourse le montant
- Pass' sport reconduit pour la saison 25-26
 - La réduction de 70 € est appliquée dès l'inscription
 - Le code (message du ministère des sports) doit nous être transmis au trésorier ou président du club, avant le 1er décembre
 - Le remboursement est effectué par l'état à l'OCGif qui reverse ensuite vers les sections.
- Labaz (Région IdF)
 - 100 € de la Région pour les 15-17 ans sans condition
 - Le remboursement est effectué par la Région à l'OCGif qui reverse ensuite à notre section

Se rapprocher aussi : Actions sociales et petite enfance de la ville Gif Sur Yvette

HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

- Horaire d'entraînement pour cette saison 2025-2026 :
 - Séances découvertes tir à l'arc, 3 séances possibles avant inscription le 16, 19 et 23 septembre 2025 ;
 - Entraînement les mardis de 17H00 à 19H30, reprise le 16/09/2025 au 22/06/2026 ;
 - Entraînement les vendredis de 17H00 à 19H30, reprise le 19/09/2025 au 25/06/2026 ;
 - Les horaires des vendredis peuvent être modifiés
 - Entraînement les samedis de 10H00 à 12H00, reprise le 20/09/2025 jusqu'au 18/06/2026 ;
 - Gymnase fermé pendant les périodes scolaires et événements organisés par la ville de Gif Sur Yvette ;
- Jardin d'arc et parcours animalier – accès permanent après accord du bureau du club :
 - Jardin d'arc : Buttes de tir 18, 30 et 50 m
 - Parcours extérieur : Cibles animalières 2D et 3D